

Concours de Nouvelles du Lecteur du Val - Edition 2007

Règlement

- 1° Le Lecteur du Val, association des bibliothèques du Sicoval (Communauté d'Agglomération du sud-est toulousain), organise son neuvième concours de nouvelles, ouvert à tous, d'octobre 2006 à février 2007. Il comporte quatre catégories : primaire, collège, lycée, adultes. Les textes collectifs sont admis s'ils proviennent de classes entières avec un enseignant.
- 2° Le texte devra obligatoirement débiter par la phrase suivante, qui servira de fil conducteur : **"Il n'avait qu'un seul indice, cette voiture inconnue stationnée depuis deux jours au coin de la halle..."**. La forme sera la nouvelle ; le genre demeurant libre : fantastique, policier, science-fiction, historique, romanesque, aventure, etc....
- 3° Chaque candidat pourra présenter un maximum de deux textes, n'excédant pas 6 pages (environ 30 lignes par page, police classique, corps 12 ou 14 maxi) au format 21x29.7. Ils seront dactylographiés, paginés et agrafés (sauf l'original). Ils devront obligatoirement comporter un titre. Un seul texte par auteur pourra être primé.
- 4° Les textes devront parvenir, en 6 (catégorie adultes) ou 4 (catégories jeunes) exemplaires papier, au plus tard le **17 février 2007**, à l'adresse suivante :
Le Lecteur du Val
10 bd des Genêts – 31320 CASTANET-TOLOSAN
Ils pourront également être remis dans l'une des 26 bibliothèques des communes du Sicoval avant cette date.
- 5° Le concours est anonyme. Aucune mention du nom ou d'un pseudonyme ne sera portée sur le manuscrit et tout signe distinctif entraînera l'annulation. Un bulletin d'inscription joint à l'envoi portera le nom, le prénom, l'adresse postale et courriel, l'âge, le numéro de téléphone et, le cas échéant, les coordonnées de l'établissement scolaire et la classe du candidat. Il comportera également un engagement de l'auteur sur le caractère original et inédit de l'œuvre présentée. Aucun pseudonyme ne sera accepté.
- 6° Les candidats s'engagent, par leur signature, à garantir l'originalité des œuvres qu'ils présentent, à défaut de quoi le plagiat ou la contrefaçon pourraient leur être reprochés et ils en supporteraient seuls toutes les conséquences.
- 7° Un jury, présidé par le romancier Georges-Patrick Gleize, et composé de bibliothécaires de l'association, d'enseignants, d'élus, d'écrivains, de lecteurs et de professionnels du livre décernera plusieurs prix en nature, à retirer sur place (livres, abonnements...) et décidera des textes à éditer.
- 8° Les lauréats seront informés par courrier individuel. La remise des prix aura lieu à Castanet, le premier week-end de juin 2007, et la remise des recueils de nouvelles à leurs auteurs est prévue pour octobre 2007.
- 9° Dans le cas d'une édition, les candidats primés acceptent, sans aucune réserve, que leur texte fasse l'objet d'une publication partielle ou totale, papier et internet, sans pour autant se prévaloir d'un droit d'auteur. Ils acceptent également toute autre utilisation à but non lucratif, telle que lecture publique ou utilisation pédagogique.
- 10° La participation au concours implique l'acceptation totale et sans réserve du présent règlement. Les organisateurs se réservent le droit de le modifier ou de l'annuler si des circonstances extérieures les y contraignaient. Le jury se réserve le droit de ne décerner aucun prix s'il juge la valeur des textes proposés insuffisante.